Appel à candidatures
Bourses d'excellence du Cluster MIAI

- Vous êtes étudiante/étudiant en Licence 3, BUT 3, 1re année d'école d'ingénieur, en Master 1 ou en Master 2 à l'Université Savoie Mont Blanc ?
- Vous êtes dans un cursus où l'IA est au cœur de la formation, ou un cursus où l'IA est enseignée comme outil pour votre discipline (santé, environnement, énergie, droit, management…) ?
- Vos résultats académiques sont excellents et vous souhaitez vous former à l'intelligence artificielle ?

Ces programmes de bourses d'excellence du Cluster MIAI sont faits pour vous !

Un dispositif de soutien aux talents académiques

Nous proposons des bourses d'excellence d'un montant de 4 000 euros destinées aux étudiantes et étudiants, visant à encourager et accompagner des parcours académiques d'exception impliquant l'intelligence artificielle. Ce dispositif s'adresse aux candidates et candidats dotés d'un dossier académique excellent et d'un projet académique ou professionnel dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Le montant de ces bourses et de 4 000€ et sa durée d'attribution varie selon le niveau :

- La bourse « L3, BUT3, 1A » et « M2 » est attribuée au titre de l'année universitaire 2026/27 uniquement.

- La bourse « M1/M2 » est attribuée en « M1 » au titre de l'année universitaire 2026/27 et peut être renouvelée sur l'année universitaire suivante, en M2, si les engagements des lauréats, prévus dans la charte, ont été respectées sur l'année universitaire 2026/27.

Les critères d'éligibilité

- L'étudiante ou l'étudiant **est inscrit(e) à l'Université Savoie Mont Blanc** au titre de l'année universitaire 2026/27 dans une formation éligible au **parcours « IA Cœur »** ou au **parcours « IA & Applications »,** en BUT3, L3, 1re année d'école d'ingénieur, M1 ou M2.

- L'étudiante ou l'étudiant **n'est pas en alternance**. Dans le cas d'une formation éligible au parcours « IA Cœur » ou au parcours « IA & Applications », qui est proposée en double cursus (en cursus classique ou en alternance), seuls les étudiants non-alternants sont éligibles à la bourse.

- L'étudiante ou l'étudiant **inscrit(e) dans le cadre d'un programme d'échange universitaire** est éligible, sous réserve d'une inscription pour **la durée intégrale de l'année universitaire 2026/27** (les mobilités limitées à un semestre ne sont pas éligibles).

Comment candidater ?

Les candidates et candidats aux bourses du Cluster MIAI doivent transmettre leur dossier de candidature complet par courriel à l'adresse : cluster-miai@univ-smb.fr

Les candidates et candidats devront soumettre :

- Un CV ;
- Une lettre de motivation présentant le projet académique et/ou professionnel du candidat ainsi que son intérêt pour le domaine de l'intelligence artificielle ;
- Les relevés de notes de l'année universitaire 2024/25 et de l'année universitaire 2025/26 ;
- Une ou plusieurs lettres de recommandation d'enseignant(e)s ;
- Tout document permettant d'établir le classement dans la promotion, lorsque cette information n'apparaît pas sur les relevés de notes.

Les candidatures doivent être envoyées **avant le 30 septembre 2026**. Tout dossier incomplet ou transmis hors délai sera déclaré irrecevable.

La commission examinera les demandes de bourses et réalisera l'interclassement la dernière semaine d'octobre 2026. Tous les étudiantes et étudiants seront informés de l'attribution ou non de leur demande de bourse à l'issue des arbitrages de la commission.

Les obligations des lauréats

L'étudiante ou l'étudiant lauréat(e) s'engage, pendant toute l'année universitaire 2026/27, à :

- respecter les règles d'assiduité de la formation suivie pour les enseignements, travaux dirigés, travaux pratiques, séminaires et activités pédagogiques de la formation pendant toute l'année universitaire ;
- se présenter aux examens, du premier comme du second semestre, ainsi, le cas échéant, qu'à ceux de la session de rattrapage ;
- effectuer les projets, travaux, ou autres activités qui sont intégrés dans le programme de la formation ;

- participer, autant que possible, aux réunions et événements organisés par le Cluster MIAI à destination des lauréats ;
- poursuivre et mettre en œuvre un projet académique ou professionnel cohérent avec l'ambition déclarée dans le domaine de l'intelligence artificielle lors de sa candidature à la bourse ;
- mentionner dans toute production écrite ou orale réalisée dans le cadre de ses travaux académiques la phrase suivante : « Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-22-CMAS-0005 » ;
- intégrer les logos « Cluster MIAI » et « France 2030 » dans les supports de communication associés (rapport, poster, présentation orale, etc.).

Important

- L'attribution de la bourse dépend de l'inscription administrative effective à l'USMB pour l'année 2026/2027.
- La bourse sera versée en deux fois sur l'année universitaire.
- Le non-respect de l'une des obligations précédentes entraine l'arrêt du versement de la bourse.

Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'attribution de la bourse sont traitées par l'université Savoie Mont Blanc en tant que responsable de traitement : nom, prénom, numéro étudiant, numéro de téléphone, adresse mail universitaire, curriculum vitae, lettre de motivation, relevé de notes et relevé d'identité bancaire des étudiants lauréats. Les données sont collectées exclusivement pour l'appréciation de l'éligibilité, l'évaluation et le classement des candidatures, assurer la gestion administrative et financière et le versement de la bourse.

La base légale du traitement est la mission d'intérêt public de l'université Savoie Mont Blanc prévue à l'article L123-2 du code de l'éducation.

Les destinataires de ces données sont la composante auprès de laquelle l'étudiant est inscrit, la coordination du Cluster MIAI et la commission centrale. Aucune donnée ne sera transmise en dehors de l'Union Européenne.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'évaluation des candidatures et, pour les lauréats, à la gestion des bourses.

L'étudiant(e) lauréat(e) peut contacter, pour toute question : cluster-miai@univ-smb.fr

Conformément à la Loi Informatique et Libertés de n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement (UE) 2016/679, l'étudiant(e) lauréat(e) bénéficie du droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de suppression. Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de l'université Savoie Mont Blanc à l'adresse mail suivante : dpo@usmb.fr

Si l'étudiant(e) lauréat(e) estime, après avoir contacté le DPO, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la CNIL sur cnil.fr.